

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020**

Nous soussignés, Gérard HERBERT, avons adressé le 19 JUIN Deux Mil Vingt, à chacun des membres du Conseil Municipal une convocation pour la réunion du Conseil Municipal, fixée le 25 JUIN Deux Mil Vingt à DIX NEUF HEURES.

L'An Deux Mil Vingt, le 25 JUIN à DIX NEUF HEURES, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Poterie sous la présidence de Monsieur Gérard HERBERT.

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur HERBERT, Maire, Madame GARDA-FLIP, Monsieur DAOUT, Madame MARIGNAN, Monsieur LARY, Madame DEMAZEAU, Monsieur DELIS, Madame GREFFIER, Monsieur TALBOT, Adjoints, Madame SOLANO, Monsieur CHASSIER, Madame COTTIN, Monsieur BARTONICEK, Madame DA SILVA, Monsieur COURCO, Madame SANTOS, Monsieur GROSJEAN, Madame LEPROUX, Monsieur BYKOWSKI, Madame BEKAR, Monsieur MULTEAU, Madame PERRAUX, Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN, Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉS** : Madame BRACHET qui a donné pouvoir à Monsieur DELIS  
Monsieur PELUCHON qui a donné pouvoir à Monsieur BYKOWSKI

Monsieur GUÉRIN a été nommé Secrétaire de Séance.

Le compte-rendu de la séance de Conseil du 11 juin est adopté à l'unanimité.

### **I. FINANCES**

#### **1. DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

##### **Monsieur le Maire / Monsieur Gérard DELIS**

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il permet de faciliter les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

Ainsi pour les Communes de plus de 3 500 habitants, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante un rapport portant sur les évolutions en dépenses et recettes avec les hypothèses retenues notamment en matière de concours financiers et de fiscalité ; la programmation des investissements, la structure de la dette.

Pour 2020, il est à noter que les ordonnances prises dans le cadre du COVID 19 ont suspendu le délai imposé traditionnellement entre la tenue du débat et le vote du budget.

Vous trouverez en PJ le rapport des orientations budgétaires sur la base duquel je vous propose de lancer le débat.

Je vous rappelle que selon la réglementation, il sera pris acte de ce débat par la prise d'une délibération.

## **DISCUSSION**

Un power-point est projeté afin de dérouler de manière synthétique le contenu du rapport des orientations budgétaires.

En préambule, le Maire revient sur la crise sanitaire : « on doit faire preuve de modestie dans ce contexte inédit. La collectivité a pris des mesures avec la mise en place d'un comité de crise pour gérer au mieux la situation au plan local avec les différents services et les élus. Le maintien du marché par exemple a été une bonne mesure pour permettre aux producteurs locaux de pouvoir travailler et aux gens de se changer les idées.

### **Points principaux du ROB :**

- Point particulier lié à la crise sanitaire : calendrier budgétaire, engagement de certaines dépenses d'investissement, remaniement de la structure de la section de fonctionnement
- Impôts et taxes : dernière hausse du taux communal de foncier bâti dans le cadre du lissage des taux communautaires. Au total, et à l'issue de la période, la récupération de la baisse des communautaires a permis un gain budgétaire évalué à environ 430 000 € par rapport à 2016.
- Dotations : nouvelle baisse de la DGF de 71 000 € par rapport à 2019. Diminution de 780 000 € des dotations sur la période 2013/2020
- Produits des services et du domaine : perte d'exploitation de l'ordre de 113 000 € du fait de la crise sanitaire
- Charges générales : baisse d'activité de certains services due au COVID 19 ; budget spécifique de protection évalué à 82 000 € ; enveloppe dédiée au tour de France : 200 000 €
- Charges de personnel : simulation sur la base de +2%
- Autres charges de gestion courante : baisse raisonnée des subventions aux associations (moins de projets – COVID 19), baisse de la participation de la Commune au SIVOS
- Autres charges : subvention d'équilibre pour perte de recettes du budget annexe du camping évaluée à 35 000 €, soutien au commerce via des remises gracieuses de créances pour 25 000 € (COVID 19).
- Projets d'investissement : dans la continuité et projet phasé sur 2020/2021 concernant la construction de la maison de la petite enfance
- Recours à l'emprunt prévisionnel de 800 000 € permettant de conserver un CRD identique en fin de période.

- Dette existante sécurisée charte « Gissler ».

Monsieur MORISSET : « ce débat arrive dans une année particulière à un moment particulier.. Nous continuerons à combattre ces budgets présentés mais on approfondira les choses au moment du vote du BP 2020. Tout d'abord, concernant la gestion de la crise sanitaire que vous évoquez, je renouvelle mon regret, que malgré mes sollicitations, vous n'avez pas souhaité intégrer des élus d'opposition dans la cellule de crise. Dans une telle situation, cela aurait été « citoyen ». A notre niveau, nous avons fait ce que nous avons pu au service de la population. A ce sujet, il faut souligner les initiatives personnelles comme celle de Madame GUYON par exemple qui s'est investie dans la fabrication de masques (1 500) distribués à diverses associations à vocation sociale »

Monsieur le Maire : « vous avez raison et j'ai personnellement déjà salué toutes ces initiatives personnelles, quelles qu'elles soient.. »

Monsieur MORISSET « pour revenir aux orientations budgétaires, et notamment la fiscalité, vous savez que nous ne pouvons être d'accord avec vous quand vous affirmez que la pression fiscale reste identique pour le contribuable Chauvinois car tous les ans, les bases d'imposition sont revalorisées. Ce n'est donc pas complètement neutre. Quant aux charges de personnel, elles restent élevées avec une part de 60% des charges de fonctionnement. Il conviendrait d'envisager des mesures drastiques dans ce domaine »

Monsieur le Maire : « L'évolution des bases d'imposition est décidée par l'Etat. Pour ce qui est des charges de personnel et leur importance, elles correspondent aussi à un niveau de service rendu à la population et à des équipements, un tissu associatif qu'il faut faire vivre. En termes de gestion, par exemple pour le Centre Technique Municipal, nous sommes dans une démarche de progrès en optimisant les tâches et les temps de travail via l'utilisation d'un logiciel spécifique. Concernant les départs en retraite, nous regardons au cas par cas si nous pouvons éviter de remplacer les agents mais parfois, la conclusion est que c'est impossible ».

Monsieur DELIS : « la masse salariale, même à effectifs constants, augmente tous les ans mécaniquement – voir à ce qui est détaillé dans le ROB sur les évolutions des charges »

Madame GARDA-FLIP : « autre exemple concernant les charges de personnel : nous assurons un poste d'ATSEM par classe maternelle alors que ce n'est pas une obligation. Mais cela fait partie d'une volonté de qualité éducative »

Monsieur GUERIN : « il est vrai que vous ne présentez pas de vision sur une possible réorganisation des services, une politique de mobilité interne.. Si des efforts sont faits en matière de maîtrise des coûts énergétiques sur le patrimoine comme vous le signalez, je pense qu'on peut encore mieux faire avec la mise en œuvre de mesures simples : arrosage des espaces verts sur des plages horaires adaptées, réduction de l'éclairage public.. Ce sont des choses qui apparaissent parfois symboliques mais qui sont utiles et je pense, appréciées de la population. Enfin, comment se projette-t-on sur l'après crise ? Quelles sont les mesures prises – peut-

être pas dès le budget 2020 – pour assurer une certaine autonomie énergétique et alimentaire pour la ville de Chauvigny ? »

Monsieur le Maire « concernant l'environnement, nous faisons des choses mais nous devons également gérer.. Cela a un coût : par exemple l'interdiction de l'utilisation de produits phyto est quelque chose qu'on ne peut contester quant à la préservation de l'environnement mais on doit par voie de conséquence consacrer plus de personnels sur les techniques alternatives. Quand l'herbe pousse un peu trop, les habitants sont parfois mécontents.. On doit donc trouver l'équilibre. C'est une évolution globale des consciences qu'il faut espérer mais cela se fait lentement. Concernant les espaces verts, par exemple, on a supprimé les bacs au profit des massifs.. Sur l'éclairage public, je ne suis pas contre mais il faut aussi penser à la sécurité.. »

Monsieur MULTEAU : « j'ai un autre exemple : pour le Centre Technique Municipal, nous allons mettre un procédé de récupération des eaux de pluie et sur la plateforme « ex-Paprec », nous avons aménagé un espace pour la récupération de matériaux en vue de leur ré-emploi.. »

Monsieur MORISSET : « ce que je reproche c'est que votre présentation budgétaire n'est pas dynamique car elle manque de notions analytiques. Ainsi, on a du mal à discerner les priorités politiques et cela peut illustrer un certain saupoudrage.. »

Monsieur DELIS : « le budget d'une Commune comme la nôtre est bien voté par nature de comptes et non par analytique ».

Monsieur le Maire : « nous avons bien entendu des éléments de comptabilité analytique que nous pouvons toujours peaufiner en fonction d'objectifs donnés. Nous allons y réfléchir durant les prochaines périodes, étant entendu que les charges de travail des services, à la sortie de la période inédite que nous avons connu, sont conséquentes. Ceci étant, cela ne veut pas dire que nous faisons du saupoudrage.. »

Monsieur DAOUT : « ces réflexions ont été entamées dans le domaine du sport notamment ».

**Avis favorable aux orientations budgétaires 2020 telles que présentées adopté par 24 voix pour et 05 abstentions (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN, Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN)**

## **2. FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE**

### **Monsieur Gérard DELIS**

Comme il est rappelé dans le rapport sur les orientations budgétaires, en 2017, il avait été acté la reprise de l'écart de taux au profit de la commune généré par la baisse de la fiscalité communautaire dans le cadre de l'harmonisation fiscale sur le territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine (lissage sur deux ans pour la Taxe d'habitation et sur 4 ans pour le foncier). Dans ce cadre, il a été voté de 2017 à 2019

des hausses de taux communaux. Il est donc proposé de poursuivre cette décision en 2020, ce qui impacterait une dernière tranche de hausse du foncier bâti.

Au global, je vous propose de fixer ainsi qu'il suit les taux de fiscalité directe locale :

- Taxe d'habitation : 17,42 % (inchangé/2019 ; en tout état de cause, la réforme consistant dans la suppression de la TH ne permet pas d'augmentation)
- Foncier Non Bâti : 56,70 % (inchangé/2019)
- Foncier Bâti : 24,06 % (22,95% en 2019 – Taux consolidé ville + Grand Poitiers Communauté Urbaine = 25,35% soit identique par rapport à 2016 avant l'entrée de la Commune dans Grand Poitiers Communauté Urbaine).

**Décision adoptée par 24 voix pour et 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN) et 02 abstentions (Madame LEMOINE, Monsieur BONNIN)**

### **3. MESURES DE SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE**

#### **Monsieur Gérard DELIS**

Afin de limiter les effets néfastes de la crise sanitaire du COVID 19 sur le tissu commercial et artisanal local, je vous propose de confirmer un certain nombre de mesures prenant la forme, non de reports, mais de remise gracieuse de créances communales envers les personnes concernées et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2020 :

- Loyers dus par les commerçants et artisans d'art dans des immeubles communaux en ville haute
- Redevance d'occupation du domaine public pour la tenue des marchés des commerçants non sédentaires et brocantes
- Droits de terrasse pour les cafetiers / restaurants.

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des sommes concernées par nature de recette et débiteur en distinguant les titres déjà émis et ceux qui le seront ultérieurement. En effet, la réglementation de la comptabilité publique impose en pareil cas de constater dans les comptes de la commune la recette habituelle et de procéder à la remise gracieuse par l'enregistrement d'une dépense d'annulation.

Comme vous le constaterez, l'application de ces mesures représente un effort budgétaire d'environ 23 000 €.

#### **DISCUSSION**

**Monsieur GUERIN** : « ces mesures qui ont également été présentées en commission commerce me paraissent un peu faibles. Le fait que la collectivité exonère ces locataires est une bonne chose mais il aurait été souhaitable que les bailleurs privés

en fassent de même surtout compte-tenu du montant de certains loyers sur Chauvigny ».

Monsieur DELIS : « bien entendu mais la collectivité ne peut s'ingérer dans une relation bailleur/loueur de nature privée. Il peut y avoir maintes raisons pour un bailleur pour décider de ne pas baisser son loyer..En outre, je tiens également à rappeler que pendant la période de crise, nous n'avons cessé d'être vigilant – en lien avec l'animateur de centre-ville – sur le tissu commerçant en les informant, en lien avec la CCI, sur les mesures dont ils pouvaient bénéficier. Mais là également, notre rôle s'arrête là... Nous ne pouvons faire à la place de.. »

Monsieur MORISSET : « l'exemption des droits de terrasse pourrait être prolongée jusqu'à fin septembre surtout compte-tenu de la tenue du Tour de France »

Monsieur le Maire : « oui c'est une bonne proposition. On prolonge d'un mois. »

Monsieur le Maire : « plus généralement, sur le commerce : il y a beaucoup de démarches entreprises par la collectivité et on ne peut pas nous taxer d'immobilisme dans ce domaine : aménagements urbains rue du marché, place du centre-ville, 600 places de stationnement, taxe sur les friches commerciales, FISAC etc.. Le problème réel c'est que l'association locale des commerçants a été piratée par d'autres commerçants et qu'actuellement, c'est difficile de travailler de concert ».

Madame GUYON : « j'espère que ce n'est pas une attaque personnelle ; j'ai participé à beaucoup de réunions de l'association.. »

Monsieur le Maire : « non pas du tout ; mon propos est dénué de caractère politique mais c'est un constat. Quand je suis arrivé Maire, il y avait deux associations et je me suis battu pour qu'il n'y en ait plus qu'une qui travaille en vue d'un intérêt collectif et aujourd'hui voilà où nous en sommes. C'est déplorable car je pars du principe qu'un commerçant de proximité, s'il fait preuve des qualités requises, a toujours sa place ».

**Décision adoptée par 26 voix pour et 03 abstentions (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN)**

#### **4. MESURES PROPOSÉES CONCERNANT DES PRODUITS D'EXPLOITATION DE NATURE CULTURELLE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE**

##### **Monsieur Gérard DELIS**

Les adhérents au Centre d'Animation Populaire souscrivent pour la plupart un abonnement annuel pour les différentes activités culturelles proposées par la collectivité.

La crise sanitaire du COVID 19 a entraîné bien entendu la suspension de toute activité au sein de la structure pour une période pouvant être définie comme globalement l'équivalent d'un trimestre.

Plutôt que de procéder à des remboursements partiels, procédure en outre assez lourde à mettre en place au sein d'une régie municipale comme c'est le cas ici, nous serions à même de proposer, pour les personnes concernées, la souscription d'un abonnement préférentiel pour la prochaine rentrée en vue d'une nouvelle adhésion et ce, quelle que soit l'activité. La réduction consisterait à réduire de 15% les tarifs annuels proposés qui seraient quant à eux actualisés de 2%.

A cette fin, je vous propose d'adopter la grille tarifaire dont vous trouverez le projet en annexe et qui serait donc applicable à compter de la prochaine rentrée.

### **DISCUSSION**

Monsieur MORISSET : « oui en quelque sorte, vous proposez de répartir la cessation d'activité par moitié sur la collectivité et par moitié sur l'adhérent. Ce n'est pas illogique puisque la Commune conserve ces charges de structure ».

Monsieur DELIS : « c'est cela.. »

**Décision adoptée par 26 voix pour et 03 abstentions (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN)**

### **5. ADOPTION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020**

**Monsieur Michel DAOUT**

Vous trouverez en pièce jointe le tableau des subventions municipales à allouer aux associations pour 2020. La majorité des propositions ont été examinées lors des récentes commissions « sport/jeunesse » et « culture ». Le total s'élève à 179 075 €.

Je vous propose de l'adopter et de dire que les crédits nécessaires seront repris à l'article 65748 du budget primitif 2020 de la collectivité.

**Décision adoptée par 26 voix pour et 03 abstentions (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN)**

### **6. CESSION DE BIEN MOBILIER**

**Monsieur Gérard DELIS**

Je vous rappelle que Monsieur le Maire a une délégation générale pour conclure l'aliénation de biens mobiliers pour une valeur n'excédant pas 4 600 €.

Je vous propose que la commune procède à l'aliénation du bien mobilier suivant dans le cadre d'une acquisition neuve pour le service espaces verts :

- Vente d'une tondeuse de marque KUBOTA F3890 au prix de 13 200 €.

## Décision adoptée à l'unanimité

### 7. ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

#### **Monsieur Gérard DELIS**

Je vous rappelle que par une précédente délibération en date du 24 octobre 2019, il a été confirmé l'engagement du projet de reconstruction d'une maison de la petite enfance à Chauvigny sur un terrain communal rue « de la Blaquerie ». Un contrat pour une mission complète de maîtrise d'œuvre a été signé pour cette opération avec le cabinet MANSON/MOGIATTI.

Depuis cette date, plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue dans ce cadre et malgré le ralentissement des études préalables dû à la crise sanitaire, le projet a pu avancer puisque l'Avant-Projet Détaillé (APD) a été validé il y a quelques semaines. Dans ce cadre, le dossier de demande de permis de construire devrait être déposé très prochainement.

Même si certains chiffres évoqués ci-dessous sont susceptibles d'évoluer en fonction de la poursuite des opérations et notamment la consultation des entreprises, il serait nécessaire d'adopter une première délibération concernant l'adoption d'un plan de financement prévisionnel de l'opération et solliciter les subventions extérieures et ce, compte-tenu des délais d'instruction des dossiers.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération au stade APD pourrait être pressenti de la manière suivante :

#### **DEPENSES (HT)**

##### **Travaux : 1 119 300 €**

Dont APD : 1 058 100 €

Dont imprévus : 21 200 €

Dont branchements VRD : 40 000 €

##### **Matériels : 39 000 €**

Dont équipements de cuisine : 14 000 €

Divers : 25 000 €

##### **Prestations intellectuelles : 124 000 €**

Dont Maîtrise d'œuvre : 110 600 €

Dont Bureau de contrôle/SPS : 9 800 €

Dont foncier (études sols, relevé topo, bornage) : 3 600 €

##### **Autres : 53 000 €**

Dont assurance dommage ouvrage : 50 000 €

Dont frais d'appel d'offres : 3 000 €

#### **TOTAL GENERAL : 1 335 300 €**



## **RECETTES**

**Département de la Vienne (18%) : 240 150 €**

Dont ACTIV volet 3 : 71 900 €

Dont contrat de développement : 168 250 €

**Caisse d'Allocations Familiales (24,5%) : 327 500 €**

**Etat DSIL\* (30%) : 400 590 €**

Dont contrat de ruralité GPCU : 150 000 €

Dont DSIL grandes thématiques : 250 590 €

**Union Européenne (appel d'offres FEADER)(7,5%) : 100 000 €**

**Autofinancement (20%) : 267 060 €**

**TOTAL GENERAL : 1 335 300 €**

**DSIL\*** : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Je vous propose d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus mentionné et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants.

Il est certain que ce plan de financement constitue pour l'instant un projet car nous n'avons aucune confirmation (mis à part les recettes du département qui sont acquises s'agissant d'un partenariat). Pour ce qui est de la CAF, le calcul a été extrapolé sur leurs modalités techniques d'intervention sur ce type de projet. Concernant la DSIL, des contacts ont été établis avec GPCU qui se propose également de nous assister concernant le montage du dossier FEADER.

En fonction des réponses que nous aurons, une ou des nouvelles délibérations seront peut-être nécessaires pour ajuster le plan de financement évoqué ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité**

## **8. CONSERVATION PRÉVENTIVE – DEMANDE DE SUBVENTION**

**Madame Catherine MARIGNAN**

Je vous informe que dans le cadre de la conservation préventive des collections, la Commune a sollicité l'État pour la restauration de :

- 16 objets en alliage cuivreux ou fer des XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. (pièces de harnachement, armes, clés, couteau, pile à godets (pesée)).

- 11 monnaies en alliage cuivreux des XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.

Tous venant de fouilles archéologiques menées dans les châteaux de Chauvigny.

Le prestataire retenu est l'entreprise AntePostQuem (Charlotte Rérolle, La Touche, 37390 Charentilly) agréé pour les collections des Musées de France. Le dossier a été présenté à la Commission scientifique régionale des collections des musées de France pour la restauration, le 19 mars 2020 (elle s'est déroulée sous forme dématérialisée) ; il a obtenu une aide de 1 008,00 €, soit 30% du budget total.

Il convient que le Conseil municipal délibère pour entériner la demande de subvention auprès de l'État et adopte le plan de financement suivant :

- Dépenses TTC : 3 360 €
- Recettes
- Subvention : 1 008 €
- Autofinancement : 2 352 €

### **Décision adoptée à l'unanimité**

## **II. PERSONNEL**

### **1. POSTE AUX MUSÉES MUNICIPAUX**

#### **Madame Nelly GARDA-FLIP**

Je vous informe que par délibération en date du 19 décembre 2019, il avait été décidé de pourvoir au remplacement d'un agent d'accueil au sein du service des musées municipaux qui faisait valoir ses droits à la retraite.

La publication de vacance d'emploi a été faite ainsi que le lancement de l'appel à candidatures mais la crise sanitaire a grandement retardé le processus de recrutement.

Néanmoins, le jury a pu se réunir le 20 mai dernier et a reçu cinq candidats dont aucun titulaire de la FPT.

Il vous est aujourd'hui proposé de confirmer la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 d'un poste contractuel d'adjoint au patrimoine pour le service des musées sur la base d'un emploi du temps annualisé de 21 heures 30 minutes hebdomadaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec la personne retenue pour une durée d'une année à compter de la date évoquée ci-dessus. La rémunération sera fixée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint au patrimoine. L'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité et les crédits correspondants seront inscrits au chapitre budgétaire 012 du budget.

### **Décision adoptée par 26 voix pour et 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN)**

### **2. POSTE AUX SERVICES TECHNIQUES (CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL)**

#### **Madame Nelly GARDA-FLIP**

Au sein du service bâtiment du Centre Technique Municipal, l'agent occupant le poste d'électricien a fait récemment valoir ses droits à la retraite.

La publication de vacance d'emploi a été faite en temps et en heure ainsi que le lancement de l'appel à candidatures mais la crise sanitaire a grandement retardé le processus de recrutement.

Néanmoins, le jury a pu se réunir et a reçu deux candidats dont aucun titulaire de la FPT.

Il vous est aujourd'hui proposé de procéder à la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 d'un poste contractuel d'adjoint technique à temps complet au sein des services techniques pour occuper la fonction d'électricien et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec la personne retenue pour une durée d'une année à compter de la date évoquée ci-dessus. La rémunération sera fixée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique. L'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité et les crédits correspondants seront inscrits au chapitre budgétaire 012 du budget.

**Décision adoptée par 26 voix pour et 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN)**

### **3. POSTE AUX SERVICES TECHNIQUES (SECRÉTARIAT CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL)**

#### **Madame Nelly GARDA-FLIP**

La personne occupant la fonction de secrétaire au sein du centre technique municipal a fait valoir ses droits à la retraite en début d'année.

Une solution temporaire a été prise par l'intermédiaire de l'association JOB SERVICE, une réflexion étant en cours sur la réorganisation du Centre Technique Municipal mais retardée dans le cadre de la crise sanitaire.

La personne faisant actuellement l'intérim donne entière satisfaction.

Il vous est aujourd'hui proposé de procéder à la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 d'un poste contractuel d'adjoint administratif à temps complet au sein des services techniques pour occuper la fonction de secrétaire du centre technique municipal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec la personne évoquée pour une durée de six mois à compter de la date évoquée ci-dessus. La rémunération sera fixée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif. Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre budgétaire 012 du budget.

**Décision adoptée par 26 voix pour et 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN)**

#### **4. POSTE AU CAMPING MUNICIPAL**

##### **Madame Nelly GARDA-FLIP**

La personne occupant les fonctions de responsable technique au camping municipal va faire valoir ses droits à la retraite dans les prochains jours

La publication de vacance d'emploi a été faite ainsi que le lancement de l'appel à candidatures mais la crise sanitaire a grandement retardé le processus de recrutement.

Néanmoins, le jury a pu se réunir le 04 juin dernier et a reçu cinq candidats dont un titulaire de la Fonction Publique Territoriale. C'est cette candidature qui a été retenue.

Il vous est aujourd'hui proposé concernant le tableau des effectifs du personnel communal permanent :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020
- La suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

**Décision adoptée par 26 voix pour et 03 voix contre (Monsieur MORISSET, Madame GUYON, Monsieur GUÉRIN)**

#### **QUESTIONS ORALES**

##### **Liste « Agir pour Chauvigny »**

1. « Quelle est la procédure pour opérer un changement des noms de rues et de places sur la Commune ? »

Monsieur le Maire : « il y a un comité consultatif qui examine les propositions de noms. A ce jour, il n'a pas été constitué. Pour la place du Champ de Foire, en l'occurrence, nous proposerons de la baptiser « place Raymond Poulidor » en souvenir de ce grand cycliste Français si populaire et en référence à l'étape du tour 2020 qui part de Chauvigny et qui passe par la Commune de Saint Léonard De Noblat, son pays d'enfance. L'inauguration aura lieu en présence notamment du directeur du Tour le 09 juillet qui devait être la date initiale de l'étape »

Monsieur MORISSET : « je ne souhaite pas polémiquer mais j'aime bien la place du champ de foire.. »

2. « Une baisse de la REOM est-elle prévue au regard de la diminution de la fréquence de ramassage des OM depuis le mois de mars ? »

Monsieur le Maire : « vous savez qu'il s'agit d'une compétence Grand Poitiers Communauté Urbaine qui s'exerce sur notre territoire via le SIMER. Je pense que ce

sera difficile à envisager. Nous avons questionné le SIMER sur la reprise du service.. ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le secrétaire de séance,  
Nicolas GUERIN